

Tribune socialiste

N° 333 / 22 JUIN 1967 / PRIX 0,70 F

HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ



Collombert



La paix difficile

Michel Rocard

Syndicalisme et politique

Maurice Combes

Lire pour mieux voir

Bernard Le Saux

Vietnam : le Tiers-monde se tait

Jean Rabart

P.S.U. ET LOI FONCIÈRE

La Semaine

De toute évidence c'est l'explosion de la bombe H chinoise. Devant un tel événement, les socialistes sont coincés dans toute une série de contradictions.

Ils savent l'importance pour un pays du Tiers monde de montrer que le retard des « sous-développés » est rattrapable. Ils n'ignorent pas que la réduction du « club nucléaire » à deux super-puissances n'est pas sans risques. Surtout quand ces deux pays appartiennent au groupe des nations industrialisées et que l'une des deux ne cesse de faire preuve d'un impérialisme toujours plus arrogant. Cet impérialisme se nourrit, à n'en pas douter, d'un privilège nucléaire qui lui sert à assurer tous ses autres privilèges. La stagnation du Tiers monde est en rapport étroit avec le maintien et même l'expansion de ces privilèges.

Pourtant, en sens inverse, l'on doit se demander si, quelle que soit sa phraséologie, la puissance chinoise n'apparaît pas en définitive comme une puissance de plus. Le « club » sera à trois, à cinq : chacun aura une politique de grande puissance plus ou moins dangereuse, on aura multiplié un peu plus les risques sans changer grand chose aux difficultés au milieu desquelles se débattent plus de deux milliards d'hommes. Car après tout, que la Chine soit ou non une puissance nucléaire, qu'est-ce que cela change au fait que les Nord-Vietnamiens sont quotidiennement pilonnés par l'aviation U.S. !

Enfin, et chacun le sait, l'armement nucléaire ravive et consolide les nationalismes dans leur acception la plus péjorative. Après la Chine, l'Inde va s'armer, et puis les pays du Moyen-Orient si ce n'est déjà fait pour certains d'entre eux. Il est vrai également que la politique de désarmement nucléaire n'est pas facile à réaliser et qu'au surplus elle n'enlève rien aux pays qui se sont déjà dotés d'un équipement nucléaire. La seule voie acceptable réside dans un désarmement nucléaire généralisé. Vœux utopique ? En tout cas qui passe par la reconnaissance de la Chine : sinon il risque d'advenir qu'un jour ce soit la Chine qui ne reconnaisse pas le reste du monde !

Us et coutumes patronales

La perspective imminente des pouvoirs spéciaux a, semble-t-il, enlevé toute retenue au patronat de l'industrie alimentaire, secteur traditionnellement moins syndicalisé surtout lorsque les entreprises sont établies et recrutent en milieu rural. Les patrons de la

SOPAD (trust Nestlé) viennent en effet de sonder jusqu'où ils pouvaient aller dans le mépris des travailleurs et de leurs conquêtes en licenciant 28 employés de la laiterie d'Attigny (Ardennes), coupables d'avoir fait grève le 17 mai justement contre ces pleins pouvoirs, comme des millions d'autres travailleurs.

Sous prétexte de « sabotage » de denrée périssable, la direction a demandé à la juridiction compétente le licenciement des 2 délégués syndicaux et elle a purement et simplement mis à la porte les 26 autres grévistes. Si elle était sûre de son bon droit nul doute qu'elle aurait utilisé pour tous la procédure régulière et qu'elle aurait maintenu à leurs postes les « fautifs » en attendant le jugement. Telle a d'ailleurs été la première réaction des syndicats : réintégration, au moins provisoire, et procès. Mais la direction de la laiterie a préféré défier les syndicats en leur laissant l'initiative judiciaire car rien ne l'obligeait à réintégrer les licenciés ; une telle atteinte au droit de grève et au droit au travail n'expose en effet qu'à quelques centaines de milliers de francs d'amende ! Guy Desson, député de la circonscription, a demandé au gouvernement des poursuites sévères contre les responsables de ces licenciements illégaux et même anticonstitutionnels. Il prépare également une modification de la législation sociale étendant la peine de prison pour des infractions de ce type.

De nombreux militants du P.S.U. du département ont participé aux diverses manifestations de solidarité organisées en vue de la réintégration des licenciés par les U.D., C.G.T., F.O. et C.F.D.T. et par la section F.E.N. des Ardennes ainsi que par le Comité Intersyndical et Interprofessionnel de l'arrondissement de Vouziers. Meetings à Attigny, communiqués communs à la presse, lettre aux personnalités et organisations des Ardennes, délégations auprès des pouvoirs publics et de la direction (qui a refusé longtemps toute entrevue), les syndicats ont organisé des collectes dans les entreprises du département pour permettre aux 26 familles de tenir. Ils ont aussi compensé la disparition quasi totale du syndicalisme à l'intérieur de la laiterie par 2 actions originales : à quelques jours d'intervalle, plusieurs dizaines de voitures venues de tout le département ont bloqué par surprise les portes de l'établissement, retardant de plusieurs heures, le premier soir, le départ des camions de ramassage du lait, la fois suivante, leur retour et le déchargement des bidons. Une lettre a expliqué aux ouvriers de la laiterie et aux producteurs de lait que ces « commandos » n'étaient nullement dirigés contre eux mais au contraire s'attaquaient au trust qui les exploite à divers titres.

Le résultat de ces actions menées dans des conditions difficiles mais

dans l'unité constitue une première victoire : 13 licenciés, considérés comme des « cas sociaux », ont repris le travail lundi. Il est indispensable qu'un précédent ne soit pas créé et que tous les grévistes du 17 mai retrouvent leur emploi et soient indemnisés. Pour cela il importe de multiplier les manifestations de solidarité au chef-lieu du département et dans d'autres établissements du trust Nestlé.

L'Assemblée du Milliard

L'Assemblée générale des Partecipants à la campagne du Mouvement du Milliard pour le Vietnam se tiendra le samedi 24 juin à partir de 14 heures, et le dimanche 25 juin toute la journée, 44, rue de Rennes, Paris-6^e.

Le bilan politique de la campagne sera dressé et il sera débattu largement des actions à entreprendre pour le Vietnam au cours de la prochaine période. Les rapports proposés à la discussion envisagent notamment la possibilité d'animer une nouvelle campagne de masse, les liens de cette nouvelle initiative avec les organisations existantes (dont le Comité Vietnam National) devant être précisés. La présence de nombreux militants ayant eu une activité effective dans le cadre de la campagne est importante pour permettre un débat réel débouchant sur des propositions d'action.

Mouvement du Milliard pour le Vietnam, B.P. 34-13, C.C.P. 17313.02 Paris.

Expositions pour le Vietnam

Le Mouvement du Milliard pour le Vietnam, le Comité Vietnam National, les Amis de la Fondation Russel, le Collectif Intersyndical pour la Paix au Vietnam et le Mouvement de la Paix organisent du vendredi 23 juin au 14 juillet une très grande exposition de peinture « L'art pour la paix au Vietnam », Galerie Greuze, salle Balzac, 12, rue Beaujon, Paris-8^e.

Picasso, Mro, Calder, Léger, Max Ernest, Pignon, Bazaine et des dizaines d'autres peintres ont fourni des tableaux qui seront vendus pour le Vietnam par l'intermédiaire de chacun des 5 mouvements organisateurs de cette manifestation qui sera une des plus grandes expositions réalisées pour un peuple en lutte pour son indépendance.

Appel

Le P.S.U. lance un appel à tous les camarades pour venir en aide aux populations civiles, victimes de la guerre au Moyen-Orient. Les sommes recueillies seront remises de la part du P.S.U. à la Croix Rouge Internationale.

Tribune Socialiste Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Directeur Politique
Harris Puisais

Directeurs adjoints
Gérard Constant
Christian Guerche

Rédacteur en chef
Eric Bergaire

Secrétaire de la rédaction
Claude Glayman

Administration :
54, boulevard Garibaldi
Paris-15^e - SUF. 19-20

Publicité générale au Siège
de l'administration

Publicité littéraire :
71, rue des Saints-Pères
Paris-6^e

Abonnements :
C.C.P. Paris 58 26 65
6 mois 18 F - 1 an 35 F
Soutien à partir de 70 F
Changements d'adresse : 1 F

Directeur de la Publication :
Roger Cérat

MORIAME - PARIS 1967

Adresser les fonds à Emmy Tédesco, 26, rue Gustave-Courbet, Paris-16^e, C.C.P. 7087.30, en précisant « Pour les victimes du Moyen-Orient ».

Pour le Vietnam

Le Comité Vietnam national organise le 28 juin à 20 h 30, au Palais de Chaillot à Paris, une soirée artistique en faveur du Vietnam.

Sur scène viendront en particulier Barbara, Raymond Devos, Francis Lemarque, Catherine Sauvage, etc., pour manifester leur solidarité avec le peuple vietnamien.

Ils seront en quelque sorte les porte-paroles de nombreux artistes et écrivains qui ont adopté un manifeste qui dit entre autres :

« L'escalade est quotidienne. Nous refusons d'en prendre l'habitude. Nous nous élevons contre l'agression d'un petit peuple de paysans pauvres par une grande nation... »

La victoire des Etats-Unis menacerait tous les peuples dans leur indépendance et leur droit à disposer d'eux-mêmes. Il n'y a pas de juste milieu entre l'injustice et le droit, de compromis entre le bourreau et la victime.

C'est pourquoi nous voulons affirmer clairement que la seule issue au drame du Vietnam est la reconnaissance absolue du droit des Vietnamiens à vivre libres chez eux et à décider eux-mêmes de leur destin. »

Editorial

La Paix difficile

Michel Rocard

L'échiquier international n'a jamais été simple. Mais, en dépit du discours lénifiant de M. Johnson, on doit tout de même constater qu'il a rarement été aussi compliqué qu'à présent.

Certains ont vu par exemple dans le récent coup d'Etat grec des signes d'une intervention de services américains. Et cependant, la position du gouvernement militaire grec n'a pas paru délibérément favorable à Israël.

On a pu dire aussi que l'offensive verbale et diplomatique des pays arabes s'appuyait sur un soutien soviétique. Mais l'Union Soviétique réaffirme avec netteté, par la bouche de M. Kossyguine, qu'elle reconnaît l'Etat d'Israël et n'incrimine que la politique extrémiste de ses dirigeants actuels. Or, le refus de cette reconnaissance est précisément la position commune essentielle de tous les pays arabes en cause.

De la même manière, un grand concert de protestations s'est élevé à l'encontre d'U Thant lorsqu'il a retiré les « casques bleus » d'Egypte, mais chacun reconnaît sans difficulté qu'en droit international strict, le maintien des troupes de l'O.N.U. dans les zones sensibles n'était possible qu'avec l'accord du pays d'accueil, accord que précisément l'Egypte venait de résilier. On reproche donc à l'O.N.U. de n'avoir pas usé de pouvoirs qu'elle n'avait pas.

Après un cessez-le-feu précaire, la négociation s'ouvre alors qu'une des parties refuse toujours de rencontrer l'autre, dans le cadre de l'O.N.U.

La recherche de références politiques ou doctrinales n'éclaire en rien le problème : chaque camp avait ses alliés fascistes ou féodaux ; le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est également revendiqué de part et d'autre. Et s'il est vrai que l'impérialisme américain est présent au Moyen-Orient, et qu'Israël en constitue un des moyens d'action, il est non moins vrai qu'un impérialisme arabe se développe. Pour être plus précis, il n'en est pas plus respectable que le précédent.

Sur ces entrefaites, le Premier ministre britannique rencontre à Paris le chef de l'Etat français. Les deux hommes défendent en matière d'union européenne une même conception, celle de l'Europe des patries, mais sous condition pour le second de la faire sans le premier. De Gaulle pousse sa tentative avec cinq partenaires, qui tous voient dans une supranationalité effective un moyen de limiter l'impérialisme français qui se fait jour en Europe et tend à briser la construction entreprise depuis plus de quinze ans. Et puis éclate la bombe thermonucléaire chinoise. La France se tait :

le respect des souverainetés nationales est un principe gaullien ; il implique le droit de se défendre par tous les moyens disponibles. L'Angleterre « regrette ». Cet indice semble confirmer qu'elle souhaite toujours éviter la dissémination des armes nucléaires, et par conséquent qu'elle admettrait la création d'un organisme international de contrôle : la patrie perd une part de sa souveraineté.

Bien entendu, au milieu de cet énorme imbroglio, les données de la guerre du Vietnam restent apparemment constantes ; l'escalade continue, l'intensité des opérations est sans précédent, le nombre des morts aussi. Mais la bombe chinoise, là, va peser. On comprend que la République Démocratique du Vietnam du Nord, après avoir pris quelques distances vis-à-vis de la Chine, se réjouisse ostensiblement. On est cependant fondé à être inquiet.

Une situation internationale aussi dangereusement cahotique est relativement nouvelle. La guerre froide des années 1950 n'était guère moins dangereuse, mais elle était le fait de centres de décision moins nombreux. Les risques d'accidents incontrôlés étaient moindres, les risques de surenchère aussi.

La phase actuelle traduit une autre situation. L'équilibre dit « de la terreur » entre les deux Grands passe aujourd'hui pour si fermement établi que, dans chaque camp, et surtout dans le Tiers-Monde, les moins grands découvrent petit à petit des degrés de liberté insoupçonnés et dont ils entendent se servir. Ils y sont d'autant plus portés que les inégalités relatives de revenus, de rythme de croissance et surtout de développement scientifique s'aggravent. L'impossible décollage économique du Tiers-Monde appelle la dérivation de l'inquiétude ou de la protestation populaire vers les problèmes extérieurs et la recherche de boucs émissaires. Et la diffusion toujours plus large d'armements modernes fournit, à tous, les moyens d'allumer des incendies, sinon de les contrôler.

Dans toute cette évolution, la réponse américaine est le facteur le plus redoutable. Après le blocus de Berlin, après l'affaire des fusées de Cuba, après la Corée, après Saint-Domingue, et maintenant après la deuxième guerre du Sinaï, les Américains ont appris que leur confrontation avec le bloc soviétique ne se fait pas sur la base d'un équilibre : dans chaque cas, les Russes ont finalement dû céder. Or la progression du socialisme dans le monde se fait aujourd'hui essentiellement par le canal des révolutions nationales. Les Etats-Unis paraissent dès lors prêts à écraser ces pouvoirs nationaux démocratiques, quitte à provoquer une situation de crise internationale

« chaude », plutôt que de laisser se développer des Etats qui leur seraient défavorables. On l'a vu à Saint-Domingue, on le voit au Vietnam, où cependant les intérêts économiques directs des U.S.A. sont faibles. Il est notoire également que la guerre du Moyen-Orient avait notamment pour objectifs la destruction des régimes égyptien et syrien. Ils ont nationalisé une partie de l'activité économique et fait des réformes agraires, au contraire de l'Arabie Séoudite et de la Jordanie. Faut-il voir là un lien de cause à effet ? Y a-t-il entre les Etats-Unis et Israël une solidarité effective jusque dans les objectifs stratégiques, ou une simple connivence de fait ? Le discours du président Johnson qui n'évoque pas l'illégitimité des conquêtes territoriales récentes est un élément dans ce sens.

Un autre aspect de ce réchauffement de la guerre froide doit être signalé. Les budgets de guerre n'ont jamais été aussi massifs, et l'aide globale du monde développé à celui qui ne l'est pas diminue. Les perspectives d'une solution au problème de la faim par une vraie coopération internationale s'estompent. A leur place se profilent des foyers d'agitation innombrables, et dans dix ou quinze ans Israël, l'Egypte, l'Inde, le Pakistan, le Brésil, l'Argentine et l'Union Sud-Africaine disposeront de bombes atomiques. Seule la Suède, ajoutée à cette liste, ajouterait une nuance rassurante.

C'est en fonction de ces perspectives qu'il faut revenir à la situation pressante pour la juger et pour agir.

Il est clair que la puissance des Etats-Unis par rapport au reste du monde est de plus en plus démesurée. Il est clair aussi que le contrôle démocratique de cette puissance est de moins en moins bien assuré, que les services secrets, ou même l'armée américaine, sont de plus en plus capables d'imposer une politique qui tend partout à soutenir les grands féodaux locaux, et les propriétaires fonciers, et à interdire toute réforme agraire ou toute transformation de structure importante qui pourrait permettre le décollage.

Mais il est clair aussi que le mouvement socialiste a toujours sous-estimé la dimension propre du fait national et du fait religieux. Le fait que, de l'Inde et du Pakistan, d'Israël et de l'Egypte, l'un se trouve momentanément plus près de Washington et l'autre de Moscou, ne saurait laisser présumer un engagement définitif de tels pays en faveur de l'une ou l'autre conception du monde que défendent ces deux blocs.

Dès lors les lignes générales d'une action socialiste peuvent être esquissées.

En premier lieu, la nécessité d'une information constamment à jour et largement diffusée est évidente ; quelle est par exemple la structure sociale de l'Egypte actuelle, ou celle d'Israël ? La lutte contre l'impérialisme doit être inlassablement menée. Elle n'atteindra son but, qui est de convaincre pour les amener au combat politique un nombre croissant d'hommes que si elle s'accompagne

d'une information objective.

En second lieu, il faut rappeler la nécessité d'une politique de coopération active. C'est seulement au niveau de l'Europe tout entière qu'une telle politique pourrait obtenir des résultats significatifs.

En troisième lieu, il faut savoir mettre le droit en accord avec le fait. La phase de l'Etat national paraît être une phase indispensable de l'histoire de tous les peuples. Faute à la communauté internationale de le reconnaître à temps, c'est dans la violence que se maintiendront et se développeront les Etats niés dans leur existence. La bombe chinoise ferait-elle si peur si la Chine, depuis 18 ans, était à l'O.N.U. et y avait pris sa place et ses responsabilités. De la même manière, la reconnaissance de l'Etat d'Israël est aujourd'hui une condition de la paix au Moyen-Orient en même temps que l'enregistrement d'un rapport de forces, comme toujours en politique. La reconnaissance d'un Etat implique bien sûr pour lui toutes les prérogatives de puissance publique y compris celle d'utiliser les voies d'eau internationales.

Mais, en quatrième lieu, c'est au niveau de l'organisation internationale que le travail politique est le plus urgent et le plus vaste. Nous y sommes conduits par la technique et par la rareté : c'est à la collectivité internationale qu'il appartiendra sous peu de gérer l'espace interstellaire et le sol lunaire, de répartir l'eau potable, voire une partie des subsistances. C'est elle aussi qui contrôlera la limitation des armements. Mais sa première tâche sera d'établir et de préserver la paix. De Gaulle, en provoquant une orientation nationaliste outrancière de notre diplomatie, a rendu là le plus exécrable service à la communauté internationale. Il faut mettre fin à cette évolution néfaste. L'O.N.U. est faible, les nations qui y sont représentées manquent pour beaucoup de maturité : peu importe. Il n'est pas d'autres moyen de préserver la paix qu'une force de police internationale puissante.

Le même problème de l'organisation internationale se pose au niveau des différentes régions du monde. Des regroupements continentaux, des fédérations supranationales sont aujourd'hui nécessaires pour assurer une dimension suffisante aux grands équipements économiques, au développement de la recherche, etc. Cette solution, un jour, s'appliquera au Moyen-Orient. Mais il faut établir et roder un droit des organismes supranationaux. C'est ici aux pays développés d'innover.

Si l'Etat national est la condition première du respect de la dignité d'un peuple, il est aussi l'obstacle le plus puissant à l'organisation de la communauté internationale. C'est une tâche socialiste aujourd'hui que de dépasser et assouplir le cadre national en sachant situer les luttes et organiser les forces à un autre niveau. Une Europe socialiste n'aurait-elle pas eu son rôle à jouer dans la crise actuelle ? Sa construction en tous cas est la partie qui s'engage. □


Parlement

Contre-projet de loi foncière

Depuis la création du P.S.U., nous avons montré que sans réforme foncière il ne pouvait y avoir dans notre pays de solution au problème du logement et à la constitution d'un urbanisme mis au service de tous.

Nous avons progressivement précisé notre conception et lui avons donné pour base le principe de la municipalisation des sols. Depuis l'idée a été reprise par d'autres au fur et à mesure que l'échec de la politique de la construction devenait plus patent et que son caractère de politique de classe s'affirmait sous la V^e République.

Au moment où le gouvernement allait faire discuter par le Parlement un nouveau projet « d'orientation foncière » qui ne nous paraît pas capable de résoudre le problème nous avons estimé que le P.S.U. devait faire mieux connaître ses propositions.

Pour cela une petite équipe a préparé un contre-projet avec l'appui de notre camarade Mendès France et des autres parlementaires du P.S.U., d'amis syndicalistes et de mes camarades du Conseil Général de la Seine. Ce projet ne prétendait pas définir ce que serait le régime foncier d'un régime socialiste mais ce qui en s'inspirant du principe de la municipalisation progressive des sols urbains, pourrait être réalisé très rapidement par la gauche au pouvoir.

Ce projet, nous l'avons fait connaître en réunissant les journalistes spécialisés au cours d'une conférence présidée par notre camarade Le Foll, membre de la commission des Lois de l'Assemblée nationale compétente pour examiner le projet officiel.

Auparavant nous l'avions communiqué au petit groupe responsable au sein de la F.G.D.S. de la question foncière qui, de son côté, élaborait un projet-cadre embrassant l'ensemble des problèmes du logement mais n'étudiant pas spécialement le problème du prix des terrains.

Nous pensons donc avoir contribué à enrichir sur un point important ce qui pourrait être le programme commun de la gauche.

Cependant le projet du gouvernement subissait maintes attaques et, sous prétexte d'amélioration, des membres de la majorité s'efforçaient de faire échouer un texte qui, quelle que soit sa modestie et son insuffisance, leur paraissait encore intolérablement progressiste.

M. Pompidou n'a pas caché qu'il se réjouissait de ces difficultés ; il espère pouvoir en tirer argument pour justifier les pleins pouvoirs, en disant : « Voyez ces parlementaires ; ils n'ont qu'un projet à discuter et ils n'y arrivent même pas ».

Nous pensons que la gauche devra montrer sa cohésion pour faire apparaître qui si incohérence il y a, c'est au sein de la majorité. C'est pourquoi nous n'avons pas avant la discussion générale déposé notre contre-projet sous forme de proposition de loi ; mais dans leurs amendements tous les parlementaires de gauche pourront reprendre nos solutions.

Les lecteurs de « T.S. » trouveront ci-dessous un exposé résumé de nos propositions concernant le problème central, c'est-à-dire celui des régimes fonciers. Dans notre projet d'autres développements sont consacrés à des problèmes importants mais non aussi fondamentaux : impôt sur les plus-values, taxe d'équipement, propriété commerciale, règles et plans d'urbanisme, études régionales urbaines sur lesquels nous aurons le loisir de revenir.

Nous désirons vivement que de nombreux lecteurs nous fassent part de leurs réactions ; notre projet peut être très sérieusement amélioré si ceux qui ont une expérience nous donnent leur avis.

La crise du logement sévit toujours en France ; elle menace même de devenir encore plus sévère durant les prochaines années. Aux 15 millions de mal-logés actuels, — près d'un Français sur trois — risque de venir s'ajouter une partie des centaines de milliers de nouveaux jeunes ménages puisque, loin de progresser, le rythme de la construction a tendance à plafonner.

D'ici 1970, comme le P.S.U. l'a montré il y a 2 ans dans son Contre-Plan quinquennal, il est possible d'atteindre le rythme de 550.000 logements. Les moyens dont peut disposer actuellement l'industrie du bâtiment mettent cet objectif à notre portée si la distribution des ressources financières du pays est adaptée à la satisfaction des besoins prioritaires. Il est en outre démontré par la mévente actuelle de 100.000 lo-

gements chers réalisés par le secteur privé qu'il faudra également revoir complètement la répartition des objectifs entre les différentes catégories de logement. Il faudrait que sur les 550.000 logements, dès 1970, 300.000 soient des H.L.M. locatives et 100.000 des logements sociaux aux loyers un peu plus élevés.

L'effort financier pour la collectivité est donc important ; il doit être à la mesure d'un phénomène d'urbanisation qui domine l'évolution de notre pays. En 1985, 75 % d'une population qui atteindra 6 millions d'habitants seront logés dans les villes.

Mais à quoi servirait un effort accru de l'État, des communes, des épargnants et des usagers si le plus clair des ressources nouvelles était détourné par la spéculation foncière et les hausses de prix de la construction et des travaux publics ?

La situation foncière est telle aujourd'hui, en France, qu'elle constitue l'obstacle principal à toute politique sociale du logement et de l'urbanisme. Régler le problème des terrains à bâtir est donc un préalable à la réalisation du Plan.

Pour bien situer l'importance de ce préalable, il est nécessaire de faire les quatre constatations suivantes :

1. — L'objectif de 550.000 logements nécessite de trouver chaque année une surface de terrains à bâtir d'environ 15.000 ha ce qui est considérable si l'on sait que la ville de Paris a une surface de 7.800 ha.

2. — Un terrain quelconque ne devient terrain à bâtir que si la collectivité a assuré, à son voisinage immédiat, un certain nombre d'équipements, et l'a inclus dans un plan d'urbanisme qui lui donne vocation à la construction. Pourtant, situation paradoxale, ces équipements qui permettent au propriétaire foncier une rentabilité hors de proportion avec ses investissements propres ne sont que très rarement remboursés à la collectivité et jamais par le propriétaire lui-même. Pour celui-ci, c'est l'aubaine (souvent provoquée) de la plus-value, règle du jeu du marché foncier de nos vingt dernières années.

3. — Les prix actuels des terrains à bâtir qui ont presque partout doublé depuis 1950 contribuent considérablement à l'augmentation du coût des logements. Mais surtout, ils sont à l'origine d'une véritable ségrégation sociale, les centres urbains devenant réservés aux logements de luxe et les logements sociaux devant rechercher de plus en plus loin des terrains à bon marché.

4. — L'arsenal législatif et réglementaire dont dispose le Gouvernement pour acquérir dans de bonnes conditions les terrains nécessaires à une politique sociale du logement s'est révélé inefficace. L'expropria-

tion continue à être considérée comme une spoliation bien que les indemnités fixées par les juges fonciers fassent le plus souvent référence aux prix du marché spéculatif. Dans ces conditions, on s'explique l'échec des zones d'aménagement concerté (ZUP et ZAD) qui, de plus, n'ont eu jusqu'à maintenant que des moyens financiers insuffisants.

Notre proposition s'attache donc à instituer une législation nouvelle capable de résoudre enfin un problème qui risque de demeurer entier.

Les quatre principes qui inspirent notre politique foncière

1. — Ne pas accepter que la politique française des sols soit la conséquence des comportements individuels d'acheteurs ou de vendeurs de terrains dont les motivations n'ont qu'un lointain rapport avec le souci de l'intérêt général.

Les terrains qui sont appelés à être utilisés dans l'intérêt général (à la construction ou à des équipements) ne sauraient donner lieu à aucun profit spéculatif ; sinon, cela reviendrait à sacrifier l'intérêt général aux intérêts particuliers de tel ou tel vendeur de sol.

Les moyens retenus pour appliquer ce principe sont à la fois simples et efficaces : d'une part, un droit général de préemption des collectivités sur les terrains faisant l'objet d'une transaction ; d'autre part, la fixation de prix d'acquisition en cas de préemption comme en cas d'expropriation, selon des modalités qui n'autorisent aucune plus-value au profit du particulier vendeur.

2. — La puissance publique n'a pas à prendre le risque de voir la spéculation reprendre sur les sols qui, après leur achat, seront affectés conformément à l'intérêt général. Il convient de maintenir à l'écart des possibilités de spéculation — donc du marché — les terrains que la puissance publique aura achetés pour les viabiliser et les affecter à des tâches d'intérêt général.

C'est en fait un principe de politique générale qu'il faut poser : les sols acquis par la puissance publique en vue d'une affectation sociale de logement ou de la réalisation d'équipements annexes ne doivent plus être revendus, mais simplement concédés pour une durée limitée et selon un cahier des charges définissant leur emploi et les conditions de leur utilisation. C'est la seule façon sûre de mettre définitivement fin à la spéculation foncière, la grande majorité des sols en secteur sensible échappant à l'avenir aux possibilités de spéculation. Un règlement d'administration publique précisera

les règles de concessions qui seront toujours accordées au plus offrant pour la réalisation de logements ou d'installations d'intérêt collectif (zones d'emploi notamment).

3. — Il ne saurait être question qu'une politique d'acquisition foncière et de viabilisation des sols portant sur plus de 15.000 hectares par an puisse être menée de Paris. Cela ne serait pas efficace : l'accumulation des dossiers freinerait l'étude des projets ; cela ne serait pas davantage démocratique, puisque les principaux intéressés — les collectivités locales et leurs habitants — resteraient à l'écart des opérations.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable que l'échelon normal d'exécution de cette politique soit l'Office Foncier d'Agglomération, agissant sous l'autorité d'un organisme régional coordinateur. Un tel Office d'Agglomération, géré par une majorité de représentants des populations intéressées, serait assez proche des usagers locaux pour que ceux-ci puissent contrôler son action, et en même temps assez détaché de chaque municipalité particulière pour avoir une vue d'ensemble de la politique foncière à mener localement. La « municipalisation » des sols, pour être parfaitement mise en œuvre, doit être entreprise à l'échelon de l'agglomération.

4. — Enfin, autant il est indispensable que la puissance publique fasse preuve de l'énergie appropriée pour mener à bien la politique de construction massive dont a besoin le pays, sans être gênée par la spéculation, autant il serait anormal d'user d'un autoritarisme et d'abuser d'une exclusivité non justifiée par les tâches poursuivies.

Dans cet esprit, nous proposons :

— Que les offices fonciers n'aient ni monopole d'achat ni en conséquence obligation d'acheter ;

— Que les modalités de règlement de l'indemnisation aux propriétaires expropriés soient les plus variées possibles, le choix entre elles étant laissé à l'exproprié (versement comptant, « parts de concession », rentes).

— Que la concession des sols (au lieu de leur revente) s'applique uniquement aux opérations foncières entreprises par la puissance publique.

Les méthodes d'évaluation des sols

Le souci d'éviter à la collectivité d'avoir à payer une plus-value a conduit à retenir une méthode déjà utilisée par le droit français et à l'appliquer de façon différente selon que le propriétaire est un particulier ou une société et à tempérer dans certains cas.

I. — A l'intérieur des périmètres couverts par des schémas directeurs, pour les terrains acquis depuis le 1^{er} janvier 1955, il faut distinguer deux cas :

1. Si le propriétaire est un particulier, le principe d'évaluation des sols est le suivant : la puissance publique achète le terrain à la valeur qui était la sienne lorsqu'il est entré dans le patrimoine de son propriétaire actuel, c'est-à-dire soit le prix d'achat à un autre propriétaire, soit le prix déclaré à l'enregistrement en cas de succession. Ce prix est majoré, le cas échéant, des dépenses de valorisation qui ont été effectuées depuis cette date par le propriétaire. Pour que celui-ci ne soit pas payé en francs dépréciés, la puissance publique majore ce prix du coefficient de dégradation monétaire tel que l'établissent les indices officiels.

2. Si le propriétaire est une société, la puissance publique doit prendre des précautions particulières pour éviter les majorations de prix pouvant intervenir du fait de ventes plus ou moins fictives à des prix supérieurs aux prix réels.

A cet effet, nous proposons que le prix payé soit le prix d'enregistrement lors de la cession précédente et non pas lors de la dernière cession. Afin de ne pas pénaliser les cessions de sols faites dans un but véritable de construction, nous proposons cependant qu'une exception soit faite en faveur des sols achetés depuis 4 ans et ayant déjà donné lieu à des travaux de construction.

II. — A l'extérieur des périmètres couverts par des schémas directeurs ou à l'intérieur de ces périmètres pour les terrains acquis avant le 1^{er} janvier 1955, la valeur d'acquisition sera la valeur déclarée par le propriétaire au titre d'un impôt foncier dont nous proposons la création obligatoire dans toutes les communes.

Cette disposition s'explique pour des raisons d'équité et de commodité.

— D'équité, parce qu'il est certain qu'avant le 1^{er} janvier 1955 il n'existait pas encore une forte demande de terrains puisque le grand effort de construction date de l'année 1954. La valeur des terrains acquis avant cette date est donc très incertaine et très variable. D'autre part, il est plus que probable que les propriétaires qui ont acquis leurs terrains avant 1955 ont rarement entendu poursuivre un but spéculatif. Il convient donc de leur laisser la possibilité d'évaluer eux-mêmes la valeur servant de base à un impôt foncier annuel. Ignorant si ces terrains feront rapidement ou non l'objet d'une acquisition, ils s'efforceront de déterminer un prix assez juste.

— De commodité, également, car ce mode de fixation ne manquera pas d'inciter un certain nombre de propriétaires qui refusaient depuis

longtemps d'envisager la cession de leurs terrains quels qu'en soient la valeur et l'utilité pour la collectivité de s'en séparer pour n'avoir pas soit à payer des impôts élevés, soit à courir le risque d'une expropriation à bas prix. Même si la collectivité ne désire pas acquérir ces terrains, une offre plus abondante se manifesterait donc qui ramènera les prix des terrains à bâtir aux environs des prix payés selon le premier mode fixé par notre proposition.

Il est évident que les modalités d'évaluation des sols qui sont définies ici permettront de réaliser une économie très substantielle par rapport aux prix actuels. Cela permettra du même coup à la collectivité d'acheter, pour la même somme, des surfaces beaucoup plus considérables de terrains à bâtir.

A partir de 1967 plus aucune plus-value ne sera réalisable. C'est un point essentiel de notre projet.

Le relogement des expropriés

Il est normal, nous l'avons dit, que la puissance publique se protège contre les désirs spéculatifs de certains citoyens. Mais il l'est tout autant que les citoyens expropriés soient protégés contre les abus de la collectivité. Or, les opérations d'expropriation donnent souvent lieu à de lamentables malentendus.

Les propriétaires de pavillons demandent, par exemple, souvent à la puissance publique de leur verser une indemnité qui leur permette de reconstituer ailleurs un pavillon identique à celui dont ils ont été ou vont être expropriés. Au prix actuel des sols, la collectivité se ruinerait si elle acceptait une pareille méthode d'évaluation. En revanche, refuser purement et simplement, risque de conduire à la rue des familles souvent âgées — incapables de racheter un logement trop onéreux.

La solution équitable consiste à distinguer les deux aspects du problème :

1) *Obligation formelle doit être faite à la collectivité de reloger les propriétaires* (comme les locataires) qu'elle exproprie. C'est une conséquence directe du droit au logement, que nous voulons voir reconnaître. Dans les groupes d'appartements qu'elle construit — ou qu'elle gère — la collectivité expropriante doit réserver en priorité un logement convenable à toutes les familles expropriées, conforme à leurs besoins et pour un loyer compatible avec leurs ressources.

2) *La question de l'indemnisation doit être réglée séparément.* Elle ne présentera d'ailleurs plus la même acuité qu'actuellement, dès lors que les familles expropriées auront été au préalable relogées. Les bases de calcul de l'indemnité doivent être celles — équitables — que nous avons définies plus haut, les litiges

éventuels devant être soumis à l'autorité administrative compétente (comme en matière fiscale).

Le financement de la politique foncière

Contrairement à ce qu'une argumentation sommaire tend à faire croire, une politique foncière, inspirée du principe de la « municipalisation » des sols à bâtir, n'implique pas des dépenses disproportionnées avec les ressources des collectivités. Pour trois raisons :

— D'abord, parce qu'à mesure que le système fonctionnera, les promoteurs à qui les sols auront été concédés verseront aux Offices Fonciers des redevances de concession. L'important est donc « d'amorcer la pompe » comme cela s'est passé à l'origine pour le F.N.A.F.U.

— Ensuite, parce que le prix d'achat des sols n'aura pas toujours à être réglé immédiatement, les propriétaires expropriés pouvant choisir le paiement en nature (sous forme de logements) ou sous forme de loyers, ou encore de rentes indexées sur le coût de la construction.

— Enfin, parce que les modes d'évaluation des sols que nous proposons permettront d'aboutir à des prix d'acquisition incontestablement moins élevés qu'actuellement.

La logique veut que le volume de la dotation budgétaire mise à la disposition des Offices Fonciers soit fixée en fonction des programmes d'acquisition proposés. Cela pourra se calculer de façon progressive, à mesure que les travaux d'urbanisme proposés avanceront et que les premières séries d'acquisition sur les nouvelles bases permettront de mieux connaître la nouvelle valeur d'achat des sols.

Dans l'immédiat, nous proposons d'affecter au financement de la nouvelle politique la totalité des dotations consacrées à l'heure actuelle à l'achat de terrains par les diverses collectivités publiques, les crédits supplémentaires que le gouvernement ouvre à cet effet dans son projet, ainsi que le produit de l'impôt foncier dont nous proposons la création.

Au total, et sans remettre en cause dès à présent l'« assiette » financière de la politique des sols, il est certain qu'un démarrage de la politique foncière sur de nouvelles bases et sur une toute autre échelle est immédiatement possible grâce à nos propositions. □

PANTHÉON 13, rue Victor-Cousin
ODE. 15-04

Permanent de 14 h. à 24 h.

- La vengeance d'une orpheline russe
- Les veuves de 15 ans
- La chasse au lion à l'arc

Syndicats

Mouvement social et réalité politique

Maurice Combes

L'épreuve de force qui s'engage et que l'on n'attendait pas, ou du moins pas si vite, dira surtout si le régime a réussi ou non à briser les « oligarchies » dans le domaine syndical comme il a réussi ailleurs à exclure l'armée du débat politique, à liquider l'activisme, à assurer son emprise sur l'administration, à dominer le Parlement. »

Ainsi s'exprimait dans *Le Monde* M. Pierre Viansson-Ponté avant la grève du 17 mai. L'honorable rédacteur du grand quotidien du soir a de plaisantes comparaisons. Sans doute le régime qui avait trouvé appui dans le syndicalisme au moment de l'O.A.S. a toujours cherché à réduire — par la séduction ou par la force — l'influence de ceux que de Gaulle lui-même a appelé « les revendicateurs professionnels ». Mais comparer le rôle de l'armée et celui des syndicats dans un pays industriellement avancé, révèle une certaine confusion dans l'analyse. Aussi bien le fait pour le chef de l'Etat d'avoir ignoré avec hauteur, dans sa conférence de presse, le mouvement du 17 mai n'a pas empêché le succès de ce dernier. Quant à l'opposition parlementaire, si elle est provisoirement réduite au silence, elle n'a jamais été aussi forte sous la V^e République et n'a pas fini de causer des soucis aux « princes qui nous gouvernent ». A vrai dire la gauche syndicale et la gauche politique s'épaulent mutuellement et tendent à se confondre dans un même mouvement qui ébranle le régime.

Unité syndicale et unité politique

Plus puissante, plus générale que les mouvements du 17 mai 1966 et du 1^{er} février 1967 lancés par la C.G.T. et la C.F.D.T. (le second avec la participation de la F.E.N.), la grève nationale du 17 mai dernier a été le résultat d'une action commune de la quasi-totalité des syndicalistes français. Sans doute les coupures de courant ne permettent pas d'évaluer exactement le nombre des grévistes dans le secteur privé mais la discipline des travailleurs du secteur public et nationalisé a été impressionnante, tandis que manifestations et défilés revêtaient souvent une grande ampleur (dans le Sud-Ouest, les syndicats agricoles y ont parfois participé).

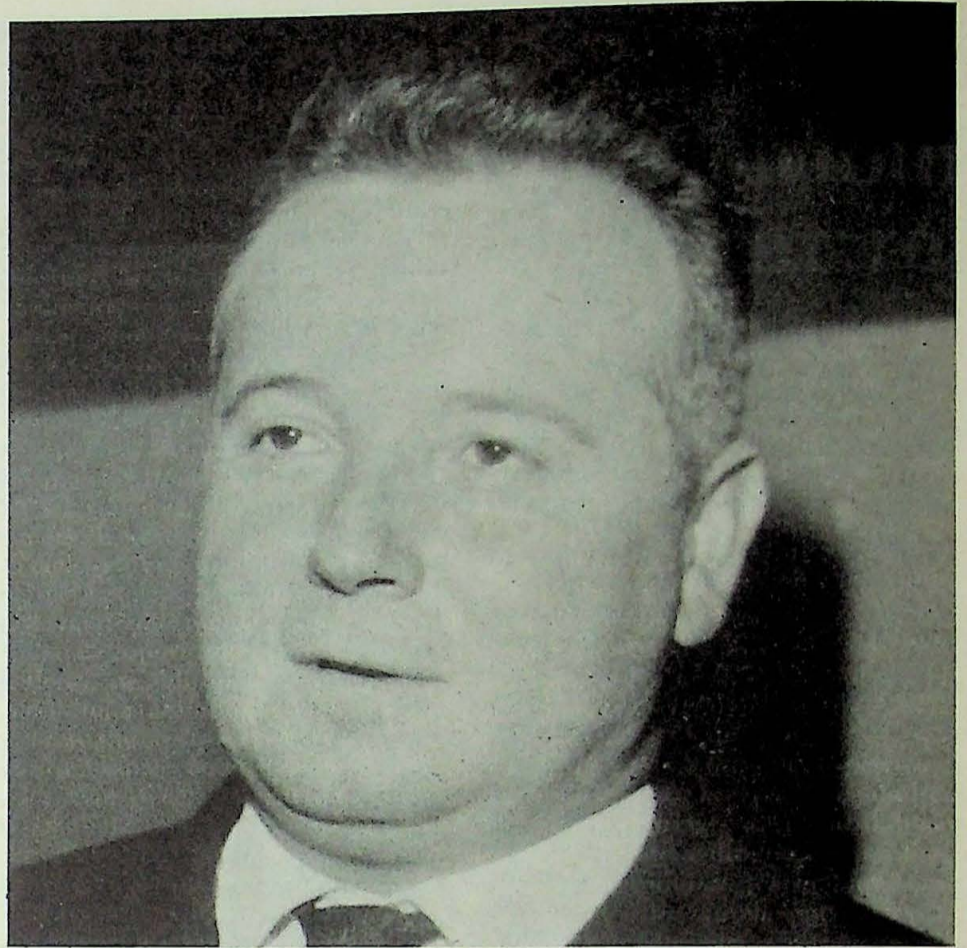
Si un tel succès s'explique par les inquiétudes au sujet de l'emploi et de l'avenir de la Sécurité Sociale, la coordination des forces syndicales a joué également un grand rôle. Non que celle-ci soit totale, mais après le 17 mai la position « isolationniste » des dirigeants de Force Ouvrière est devenue encore plus intenable qu'auparavant ; M. Malterre ne l'a emporté que d'une voix au bureau de la C.G.C. pour écarter la participation à la grève de la « C.F.T.C. maintenue » elle-même ne s'est pas opposée de façon absolue à la « grève politique » (ce qui n'eut d'ailleurs rien changé).

Un certain nombre d'Unions départementales et de syndicats F.O. — passant outre aux consignes confédérales — ont participé aux rassemblements organisés par les autres centrales. Cependant la base du mouvement repose avant tout sur l'accord de la C.G.T. et de la C.F.D.T.

A la tête du grand défilé de la Bastille à la République, tenant le bras de Benoit Frachon, Eugène Descamps pouvait se dire qu'il avait gagné le pari qui était le sien lorsqu'il avait engagé la C.F.D.T. dans la collaboration avec la C.G.T., en dépit des critiques de ceux qui, à l'intérieur de son organisation, redoutaient la « politisation » de la centrale de la rue La Fayette et évoquaient la difficulté de s'entendre avec elle sur un programme, en dépit aussi des sombres prédictions des dirigeants de F.O. (qui ont récemment repris contact avec le square Montholon).

Le leader de la C.F.D.T. ne pouvait que s'interroger également sur la portée politique du mouvement et sur les problèmes que cela pose à son organisation. En effet tandis qu'à la C.G.T. on mettait avant tout l'accent sur la nécessité d'un programme commun à toutes les forces politiques et syndicales de la gauche, on se montrait surtout préoccupé, à la C.F.D.T., de proposer des réformes de structure. Encore faut-il trouver le relais politique permettant de les promouvoir.

Les dirigeants de la seconde centrale française en sont conscients mais l'échec de « l'expérience Defferre » — que quelques-uns d'entre eux étaient décidés à soutenir — les a rendus prudents. Du moins n'ignorent-ils pas la dialectique qui existe entre le social et le politique, les



Georges SEGUY : renouvellement des cadres.

Agip

mouvements syndicaux et les réalités électorales. Eugène Descamps l'a fort bien souligné dans un entretien avec Henri Krasucki publié par la revue communiste *La Nouvelle Critique* : « Le travailleur qui a voté au second tour pour le candidat unique de la gauche est le même qui, le lendemain, s'est retrouvé dans son entreprise et dans l'action, avec des travailleurs d'autres tendances politiques et syndicales. Par parenthèse, cela permet de penser que Force Ouvrière se rapprochera de nos deux centrales, car comment ses militants pourront-ils participer au renforcement de la gauche politique et refuser l'action syndicale commune ?... »

Et pourtant le bureau confédéral de la C.G.T.-F.O. continue à brandir le drapeau de « l'apolitisme », de même que — dans une moindre mesure — les leaders du courant majoritaire de la F.E.N. Il y a là, nous semble-t-il, une certaine confusion entre la nécessaire indépendance du syndicalisme et le refus d'un engagement politique pourtant inéluctable dans une société où l'Etat intervient de plus en plus dans la vie économique et sociale. Si les syndicats ne doivent pas être « la courroie de transmission » d'un parti — théorie que les communistes eux-mêmes ne reprennent plus expressément à leur compte — ils ne peuvent pour autant être indifférents au contexte politique, non seulement en ce qui concerne la défense traditionnelle des libertés mais aussi en ce qui concerne l'élaboration d'une planification plus favorable aux intérêts des travailleurs.

La question du Plan

A cet égard, le récent débat parlementaire est de nature à redonner confiance aux militants syndicalistes dans la cohésion et la valeur de l'opposition politique. Cette fois les arguments avaient heureusement remplacé les vociférations et les claquements de pupitre.

En dénonçant « une nouvelle planification fondée sur la concertation entre l'Etat et des groupes d'intérêts bénéficiaires » — planification qui ne respecte pas les priorités nécessaires en matière d'investissements et de logement — Mendès France a mis le doigt sur la plaie. A la planification « secrète » fondée sur les contrats passés entre l'Etat et le patronat des branches en difficulté, il a opposé une planification démocratique à laquelle participeraient activement les syndicats, qui viserait à relancer l'économie et à garantir le plein-emploi.

C'est dire que les syndicats ne peuvent rester sur l'Aventin. A quoi sert-il, par exemple, d'être hostile à toute « politique des revenus », alors qu'une telle politique est le corollaire naturel de la planification, alors que l'Etat gaulliste a de toute façon la sienne ? Les déclarations de Pompidou sur « la participatoin effective des salariés à l'enrichissement des entreprises », sur son caractère obligatoire et sa réalisation contractuelle dans le cadre de la loi préudent-elles à une offensive sérieuse pour développer en France le « capitalisme populaire » ? S'il en était ainsi, cela poserait de nouveaux problèmes aux centrales syndicales. □

7^e Art

La littérature cinématographique

Bernard Le Saux

Durant la première quinzaine de mai, les livres consacrés au 7^e Art ont soudain envahi les vitrines de nombreuses librairies à travers toute la France. Cette floraison subite était due à une initiative de la « Société des Écrivains de Cinéma et de Télévision » qui profitait du déroulement du Festival de Cannes et donc de la sensibilisation aux choses du cinéma d'un large public, pour attirer l'attention de celui-ci sur un secteur de l'édition encore trop peu connu bien qu'en pleine expansion.

Beaucoup d'éditeurs publient certes, de temps à autre, un ouvrage sur le cinéma, mais en fait trois d'entre eux seulement font un véritable effort et offrent au public des collections suivies.

Tout d'abord, les Editions du Cerf, d'obédience catholique, qui avec la série « 7^e Art » occupent une place de choix. Le plus beau fleuron de cette série étant sans conteste la somme critique laissée par André Bazin : les quatre volumes de « Qu'est-ce que le cinéma ? » ; mais on peut citer aussi « La Grande aventure du Western » de Jean-Louis Rieuepeyrou, « Images de la Science-Fiction » de Jacques Siclier et A.-S. Labarthe, « Romance Américaine » d'Henri Agel.

Les Editions Universitaires, elles, après avoir publié il y a déjà quelques années des ouvrages devenus des classiques du genre : « Hitchcock » de Chabrol et Rohmer, les livres de Jean Mitry « John Ford » (2 vol.) « Charlot et la fabulation chaplinesque », etc., semblaient en perte de vitesse. Depuis quelque temps par contre, elles reviennent en force avec un bouquet de titres : les remarquables « Joseph Losey » de P. Rissient et « V. Minnelli » de F. Truchaud, les intéressants « Nicholas Ray » du même F. Truchaud, « Anthony Mann » et « Howard Hawks » de J.-C. Missaen, « L. Visconti » d'Yves Guillaume.

Un bouquet de titres

Hors collection, ces éditions ont fait paraître un « Dictionnaire du Cinéma » établi sous la direction de Raymond Bellour et Jean-Jacques Brochier, qui, malgré quelques imperfections (jugements hâtifs ou contestables, noms oubliés) satisfait les cinéphiles. Trente-neuf critiques ayant collaboré à sa rédaction, l'ensemble manque peut-être de cohésion et l'addition d'autant de subjectivités ne débouche pas sur une parfaite objectivité ; mais celle-ci, en la matière, n'est-elle pas chimérique ? Redisons-le, cette parution, malgré tout, reste un événement important.

Avec les Editions P. Seghers, nous abordons la collection « Cinéma

d'Aujourd'hui », la plus populaire, et, avec 47 volumes parus, la plus conséquente. Si P. Seghers, indiscutablement fait le plus gros effort de toute l'édition française pour développer un département de littérature cinématographique, néanmoins on peut lui faire quelques reproches ; ainsi certaines études ne s'imposaient peut-être pas, portant sur des réalisateurs dont les œuvres débutent à peine et sont par la même très difficiles à cerner, d'autres sont confiées à des critiques qui ne sont pas toujours les plus compétents pour le cinéaste donné. Ces défauts, toutefois, semblent inhérents à une production de cette envergure, et ces quelques réserves faites, saluons d'éclatantes réussites : « Alexandre Astruc » de Raymond Bellour, « Elia Kazan » de Roger Tailleur, bien d'autres encore, « John Huston » de Robert Benayoun, « Mark Donskoï » d'Albert Cervoni, « Otto Preminger » de Jacques Lourcelles, « Eisenstein » de Léon Moussinac, « Georges Cukor » de Jean Domarchi, « Poudovkine » de Luda et Jean Schnitzer, « John Ford » de Philippe Haudiquet, « Louis Feuillade » de Francis Lacassin.

Cette collection, il faut aussi le noter, a reçu par deux fois, en 1963 et 1966, le Lion de Saint-Marc de l'édition cinématographique au Festival de Venise, et d'autre part, l'un de ses titres, le « Louis Delluc » par Marcel Tariol a été couronné par le prix Armand Tallier 1966.

À côté de ces monographies, P. Seghers vient aussi de lancer une nouvelle collection intitulée « Cinéma-Club » qui veut publier, selon sa propre formule publicitaire : « des ouvrages d'études et de références, pour une connaissance exhaustive du cinéma et des problèmes qui le concernent ». Le premier volume paru est « Le Cinéma Italien » de P. Leprohon, d'autres sont annoncés : « La Comédie Musicale » de Michel Pérez, « Le Cinéma Américain », « Le Cinéma Soviétique », « Le Cinéma Fantastique ». On le voit, cette collection, si elle tient ses promesses, pourra figurer en bonne place dans les bibliothèques des cinéphiles.

Les revues

Sorti de ces « trois grands », il serait injuste de ne pas faire figurer la revue fondée à Lyon par Bernard Chardère : « Premier Plan ». Celle-ci, en effet, ne sort presque exclusivement que des numéros spéciaux consacrés à des metteurs en scène, des écoles, voire des acteurs. Elle a donc sa place au milieu des livres. Parmi les divers titres, signalons le « V. Minnelli » de Catherine de la Roche, le « Jerry Lewis » de J.L. Leutrat et Paul Simonci, le « Ernst Lubitsch » de Marie Verdone, le « Dziga Vertov » de N.P. Abramov, le « Humphrey Bogart » de Gaston Bounoure. Par contre, le « Jean Renoir », gros ouvrage collectif consacré presque entièrement à dénigrer l'œuvre étudiée, paraît contestable dans son principe même.

Dans le même ordre d'idée, l'admirateur de l'œuvre de Fritz Lang devra éviter le livre consacré à celui-ci par Francis Courtade (Editions du Terrain Vague) quelques films seulement trouvant grâce aux yeux de l'auteur qui s'acharne à nier toute valeur au reste, au nom d'une systématique « anti-politique des auteurs ». Conseillons plutôt le passionnant « Fritz Lang » publié sous la direction d'Alfred Eibel aux Editions Présence du Cinéma. Il s'agit d'un recueil de textes inédits, d'interviews, de témoignages, agrémenté de nombreuses photographies. Aux Editions C.I.B. sont sortis deux petits ouvrages d'un format de poche très pratique, source précieuse de renseignements que le cinéphile, l'animateur de ciné-clubs ou simplement l'amateur éclairé, pourra avoir toujours à portée de sa main : « Vingt ans de cinéma américain » et « Vingt ans de cinéma soviétique ». Un « Vingt ans de cinéma italien » est annoncé.

À propos de Cinéma Soviétique, signalons la récente parution d'un livre de Marcel Martin, Luda et Jean Schnitzer, rassemblant un ensemble de textes inédits, d'interviews, de souvenirs, des grands réalisateurs de l'U.R.S.S. : Eisenstein, Poudovkine, Romm, Youtkevitch, etc... ce livre, « Le Cinéma Soviétique par ceux qui l'ont fait » est paru aux Editeurs Français réunis qui, en collection de Poche, rééditent par ailleurs le texte devenu quasi introuvable de Léon Moussinac « L'Age ingrat du Cinéma ».

Collections de poche

Puisque nous sommes dans les Collections de Poche, il faut parler de deux « Histoires du Cinéma », celle de Bardèche et Brasillach (2 volumes du Livre de Poche) intéressante pour la période du « muet », époque un peu oubliée ; et celle de René Jeanne et Charles Ford (2 volumes Marabout). La plus célèbre « Histoire » restant malgré tout celle de Georges Sadoul, la « bible » des cinéphiles comme on l'a parfois baptisée et dont Flammarion sort cette année la 7^e édition.

Pour en revenir aux Collections de Poche, n'omettons pas l'étude sur le « Western » parue chez Plon 10/18, guide remarquable, rassemblant auteurs, acteurs, filmographies et surtout, ce qui n'avait jamais été fait, dressant un répertoire des « mythes » westerniens. Indispensable aux vrais amateurs.

Pour finir, signalons un phénomène qui ne pourra que satisfaire tous ceux qui voient dans le cinéma l'art peut-être le plus important de ce temps. En effet, si par le passé certaines revues littéraires ou politiques consacraient, de temps à autre, un numéro spécial au 7^e art et souvent avec bonheur (« Cinéma et Roman », revue des Lettres Modernes, Été 1958 — « Situation du Cinéma Français », Esprit, Juin 1960 — « Cinéma », Recherches Soviétiques, avril 1956) cette fois, la revue « L'Arc » après des numéros sur Jules Verne, Jean-Paul Sartre, etc... étudie dans sa dernière livraison un réalisateur : « Alain Resnais et la création au cinéma ».

Mieux, la revue « L'Herne » éprouve le besoin de créer une revue parallèle « L'Herne-Cinéma » dont le premier numéro est la somme des réflexions sur l'œuvre « d'Alfred Hitchcock » du plus hitchcockien des critiques de cinéma, Jean Douchet.

Pour les amants du 7^e art, et ils sont nombreux, rien n'est plus reconfortant que de voir ainsi s'abattre les dernières préventions contre « l'amusement forain » du début du siècle, et de découvrir des noms de cinéastes succédant à ceux de Céline, Borgès, Michaux et autres Ezra Pound auxquels « L'Herne » avait consacré ses numéros précédents. □

A lire

● Théâtre : Bernard Dort : « Théâtre Public » - Le Seuil 24 F.

Le bilan de l'un des critiques dramatiques qui a le plus « milité » pour l'avènement d'un théâtre populaire. Une somme de lucidité et en même temps le miroir de quelques échecs significatifs. Nous reviendrons plus en détail sur ce livre.

● Moyen-Orient : Cahiers Bernard Lazare, numéro 10 de mai 1967, 2 F.

On lira avec intérêt le compte rendu intégral d'une conférence de presse de J.-P. Sartre : l'écrivain fait le point de son séjour en Egypte et Israël.

Pour tout renseignement : 17, rue de la Victoire, Paris (9^e). TRU. 63 06.

● Nouvelles de l'Édition : l'éditeur François Maspéro vient de lancer, lui aussi, sa petite collection de poche. Dans un format élégant et sobre, on retrouve quelques-uns des titres de la « maison » et quelques « nouveaux » du plus haut intérêt.

Signalons : Henri Lissagaray : « Histoire de la Commune de 1871 » - Paul Nizan : « Aden-Arabie » et « Les chiens de garde » - Mao Tsé-Toung : « Écrits choisis en trois volumes » - Charles Bettelheim : « Planification et croissance accélérée » - Jomo Kenyatta : « Au pied du Mont Kenya » ; etc. Le volume : 6.15 F. □

Vietnam

Le silence du Tiers-Monde

Jean Rabart

Il y a, dans la position des pays du Tiers monde vis-à-vis du problème Vietnamien, bien des nuances, et certains gouvernements ont su prendre des attitudes courageuses. Toutefois, dans son ensemble, le Tiers monde se tait ou se contente de désapprouver, poliment, du bout des lèvres. C'est à cette situation d'ensemble que s'en prend l'auteur de cette prise de position et non, systématiquement, à l'attitude de tous les gouvernements.

Une manifestation à Paris rassemble 30.000 personnes pour la Paix au Vietnam ; à l'Université de Madrid, des étudiants brûlent un drapeau américain. A Copenhague, à Stockholm, à Rome, à New York... la réprobation est unanime.

Mais le Tiers-Monde se tait. Et ce silence est inquiétant. On en arrive à se demander si cette approbation tacite est le fait de l'indifférence à l'égard du conflit vietnamien. Pour résoudre cette question il faut successivement analyser :

— le contenu idéologique de la guerre U.S. au Vietnam ;

— la solidarité de fait des peuples du Tiers-Monde avec le peuple vietnamien ;

— l'impossibilité réelle pour un pays du Tiers-Monde de manifester dans la conjoncture impérialiste actuelle.

Bref contenu de la guerre

Le F.N.L. vietnamien se bat pour « l'indépendance, la liberté, le riz, le bonheur », contre l'ingérence étrangère, pour le respect des accords de Genève de 1954. La R.D.V.N. est bombardée parce que le F.N.L. est indéracinable du Sud-Vietnam.

Il ne faut pas oublier que même au temps de la lutte contre la France et de 1954 à 1963, en particulier, le Vietnam du Nord, la R.D.V.N., petit pays sous-développé a connu un taux de croissance très soutenu, le premier de tous les pays sous-développés. Réussite agricole, succès

de l'éducation, début d'industrialisation... et tout cela au Nord-Vietnam. Le Sud de Diem, puis du général Ky, ne pouvait soutenir la comparaison.

Pour l'Occident, dont les U.S.A. sont chargés d'incarner les valeurs, il n'était pas supportable de laisser se dégrader la comparaison. Le problème est très vite devenu, pour les U.S.A., de ne pas laisser à un pays pauvre le choix de son modèle de développement, et surtout, de ne pas permettre la réussite d'un modèle incompatible avec l'impérialisme et le néo-colonialisme.

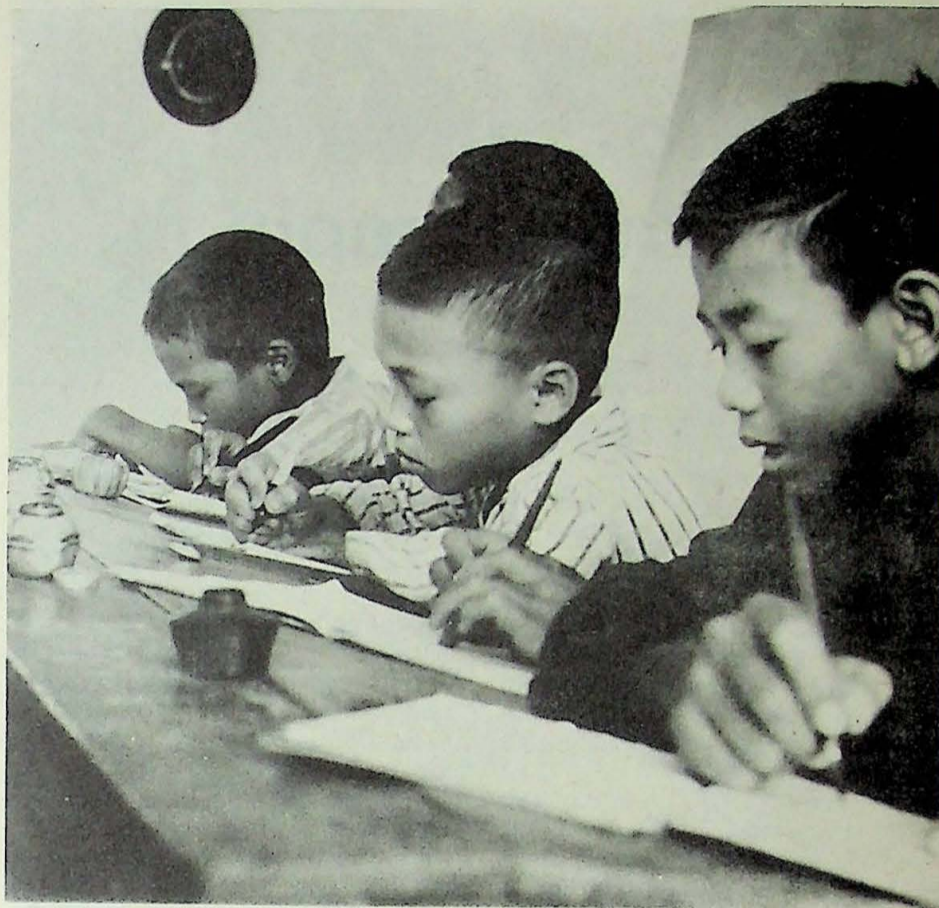
Politiques et uniquement politiques à l'origine — les intérêts immédiats U.S. au Vietnam sont négligeables — les risques économiques et idéologiques contenus en germe dans cette guerre révolutionnaire ont transformé les mobiles U.S. pour leur faire perpétrer le plus grand crime du siècle, pourtant déjà fertile en horreurs.

Solidarité des peuples du Tiers-Monde avec le Vietnam

Sur les plans psychologique, idéologique, économique, humain, est-il possible à un individu du Tiers-Monde qui voit depuis toujours son pays néo-colonisé, exploité, ses revenus diminuer, ses pouvoirs amputés, son avenir bouché, est-il possible à cet individu de ne pas être totalement solidaire de ses frères vietnamiens bombardés depuis 25 ans, assassinés au nom des valeurs spirituelles et chrétiennes du « monde libre » ?

Un seul responsable d'un pays du Tiers-Monde qui sait la difficulté de "développer" son économie, d'envisager le "décollage", qui connaît les compromissions à favoriser pour obtenir une aide quelconque, qui vit tous les jours l'humiliation du colonisé pour quémander des crédits pour une usine, une route, un hôpital, un pont, une école, ce responsable peut-il négliger le combat que mène pour lui tout un peuple contre l'effroyable machine de guerre U.S. ?

Non ! Certainement pas. Mais les gouvernants actuels du Tiers-Monde poursuivent une politique qu'ils cro-



L'avenir se fait à chaque instant...

A.F.P.

yaient bonne — même si elle était souvent compromettante — avant l'escalade au Vietnam. Et de compromissions en humiliations, il n'y a plus de troisième voie moyenne : ou bien la soumission et quelques crédits des pays développés : France - U.S.A. - C.E.E. - Banque Mondiale - S.F.I. - A.I.D. et des organismes internationaux liés à eux qui permettent de survivre mais sûrement pas de "décoller" ; ou bien l'aventure avec les mesures de rétorsion immédiates et les exemples inquiétants du Mali, de la Guinée, de l'Indonésie, du Brésil... de la Grèce.

Le choix impossible

Le Vietnam seul redresse la tête et revendique sa libre décision : mais à quel prix ?

Dans le Tiers-Monde, les gouvernements actuels sont tenus à une discrétion totale sur le thème vietnamien : l'aide alimentaire, et la survie de millions d'Indiens par exemple, est au prix de ce silence. Mais les dirigeants du Tiers-Monde, non directement concernés par un chantage alimentaire comme en Inde, sont également silencieux : car ils savent que par le biais d'une information objective sur la réalité de la guerre du Vietnam, s'infiltreraient tous les mouvements révolutionnaires, les transformations radicales des systèmes mis en place par les ex-colonisateurs ou les impérialistes et perpétués par les nouvelles classes dirigeantes dont ils sont les représentants.

C'est pourquoi le Tiers-Monde mal informé est silencieux, baillonné par

ses dirigeants, muré dans le silence par l'impérialisme et le néo-colonialisme.

La France, dans ce contexte, a une attitude ambiguë sur laquelle il nous faut insister en conclusion. Le général de Gaulle passe dans ce climat passif pour le « champion du Tiers-Monde ». Une décolonisation octroyée qui sauve les intérêts néo-coloniaux de la France, un discours de Pnom-Penh suffisent à faire des gaullistes parmi tous les « Chefs d'Etat » en place dans le Tiers-Monde. Mais — à l'exception d'un contrat avec l'Algérie qui fait figure de révolutionnaire à l'intérieur d'un système — le comportement des représentants français dans le Tiers-Monde, l'attitude globale économique de la France vis-à-vis du Tiers-Monde est identique à celle des U.S.A. Si les « barbouzes » U.S. et français se concurrencent dans le Tiers-Monde, c'est pourtant au service de politiques qui ne diffèrent guère au niveau des fins poursuivies. Et JAMAIS, dans le Tiers-Monde, un représentant de la France ne développera les arguments de Pnom-Penh, n'encouragera la prise de conscience à l'égard du peuple vietnamien CAR les conséquences d'une analyse objective de ce génocide sont anti-impérialistes et anti-colonialistes par essence et visent bien d'autres pays au même titre que les Etats-Unis. □

Cet article est publié avec l'aimable autorisation du CEDETIM (Centre Socialiste d'Études et de Documentation sur le Tiers-Monde). Rappelons que le CEDETIM tient une permanence tous les vendredis de 20 h à 22 h au 81, rue Mademoiselle, Paris-15^e. SUF. 06-70.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom

Prénom

Adresse

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

(Bulletin à retourner au siège du PSU, 81, rue Mademoiselle, Paris (15^e).